

OVERSEAS CONTACT

Frontline
02 509 90 99
overseas@onss.fgov.be

ADRESSE

Place Victor Horta 11
1060 Bruxelles

Déclaration sur l'honneur – demande de report de versement de cotisations à effectuer à l'ONSS – Sécurité sociale d'outre-mer pour les employeurs (affiliations collectives).

DÉCLARANT

Dénomination de l'entreprise-société :

Numéro d'affiliation-matricule de l'entreprise-société : D/ ____ - ____

N° BCE, TVA ou autre :

E-mail :

Dans le cadre de la sécurité sociale d'outre-mer de l'O.N.S.S., cette déclaration concerne le report de paiement des cotisations au-delà des trois mois suivant le mois auquel la cotisation se rapporte, avec dispense des intérêts de retard.

Le représentant de l'entreprise-société :

- Je déclare sur l'honneur qu'en raison des mesures prises dans le cadre de la pandémie liée au coronavirus, mon entreprise et/ou ses filiales situées hors espace économique européen, ont été contraintes d'arrêter totalement ou partiellement leur activité. Dans ce contexte, elle(s) souffre(nt) actuellement de problèmes de trésorerie.
- Je suis conscient que l'ONSS peut effectuer des contrôles a posteriori et que toute fausse déclaration peut mener à des sanctions. (arrêté royal du 31 mai 1933).

Brèves explications complémentaires éventuelles concernant cet arrêt total ou partiel.

Je m'engage :

- à payer les montants dus **au plus tard dans les six mois auquel la cotisation se rapporte**. Exemple janvier 2022 au plus tard le 31 juillet 2022 ;
- à reprendre les modalités de paiement habituelles au plus tard le **31 décembre 2022**.

Il est bien entendu que l'obligation pour l'employeur d'introduire les déclarations de versement des cotisations (modèles 5) dans les délais fixés demeure d'application.

Fait à le ____ / ____ / ____

Signature*